



FORMATION

GESTIONNAIRE DE PAIE

CURSUS EN CONTINU

TITRE PROFESSIONNEL DE NIVEAU 5

INSCRIT AU RNCP 37948
ELIGIBLE AU CPF 244862



Public et Prérequis

Ce parcours de formation s'adresse aux salariés en reconversion professionnelle et/ou désirant se perfectionner ou évoluer dans leur carrière, ainsi qu'aux demandeurs d'emploi.

Niveau 4 (BAC ou équivalent) ou justifier de trois années d'expérience professionnelle.

Le futur apprenant doit avoir un bon niveau en français et en mathématiques, ainsi qu'une bonne maîtrise des outils de bureautique. Il doit également disposer d'un ordinateur portable et des logiciels de bureautique.



Dates | Durée | Horaires

Dates : du 04 novembre 2024 au 06 juin 2025

Durée : 973 heures au total, dont 210 heures de stage en entreprise. Durées indicatives et ajustables selon profil.

Horaires : du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00



Effectifs

De 6 à 12 personnes maximum.



Objectifs de la formation

- Réaliser la gestion administrative, juridique et la présentation des bulletins de paie
- Valoriser en paie les événements de la vie professionnelle



Certification visée

Titre professionnel Gestionnaire de Paie du ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion.

Niveau 5 (BTS, DUT)

Date d'enregistrement au Journal Officiel : 29 décembre 2023

RNCP : N° Fiche RNCP37948

Aucune équivalence avec d'autres certifications professionnelles ou habilitations.



Débouchés

A l'issue de la formation vous pourrez postuler aux emplois suivants en entreprise de taille moyenne ou grande dans tous les secteurs d'activités, société de service de gestion de la paie ou cabinet d'expertise-comptable : Gestionnaire de paie, gestionnaire paie et administration du personnel, collaborateur (trice) paie, comptable spécialisé paie.

Une poursuite d'études est envisageable si vous souhaitez vous perfectionner (Licence RH) ou vous spécialiser (TP Assistant Ressources Humaines, Comptabilité).



Contenu de la formation

La formation est élaborée selon le référentiel du ministère du Travail. Le titre professionnel est composé de deux activités types, chaque activité type correspond à un bloc de compétences dénommé certificat de compétences professionnelles (CCP) qui comporte les compétences nécessaires à la réalisation de l'activité.

- Période d'intégration
- Module de techniques de recherche de stage et d'emploi
- CCP 1 : Réaliser la gestion administrative, juridique et la présentation des bulletins de paie

Module 1 : Traiter les informations pour déterminer la rémunération brute

Module 2 : Garantir les calculs des cotisations sociales en paie

Module 3 : Traiter les informations impactant la rémunération nette

- CCP 2 : Valoriser en paie les événements de la vie professionnelle

Module 4 : Évaluer les événements particuliers liés au temps de travail

Module 5 : Gérer les informations juridiques et sociales lors du départ

Module 6 : Contrôler les données issues du traitement de la paie

- Période de stage pratique en entreprise
- Accompagnement à la rédaction du Dossier Professionnel
- Sessions d'évaluations en cours de formation
- Examen final du titre professionnel en centre de formation



Modalités pédagogiques

Formation présentielle avec parcours personnalisable. Cours collectifs avec alternance d'apports théoriques et de mises en pratique avec études de cas de situations professionnelles. Certains modules de formation pourront être organisés en distanciel. Accès sécurisé à un extranet de formation contenant l'ensemble des supports et ressources pédagogiques, documents administratifs, et questionnaires de satisfaction.



Modalités d'évaluation et de certification

Évaluations en cours de formation, dossier professionnel, mise en situation professionnelle écrite et oral d'entretien avec un jury professionnel.

Délivrance du titre professionnel par la DREETS (ministère de l'emploi) sur décision du jury d'examen.

Possibilité de valider un/des blocs de compétences. En cas de validation partielle de la certification, la durée de validité des modules obtenus est de la durée de validité du Titre.



Modalités d'admission

La procédure d'admission vise à vérifier l'adéquation entre les prérequis, le choix du parcours certifiant, le projet professionnel et le profil du candidat.

Tests de positionnement et entretien individuel de motivation sur rendez-vous. Dossier de candidature.

Le délai d'accès varie selon les modalités de financement choisies. Pour plus de renseignements, nous contacter.



Accessibilité

Les personnes en situation de handicap bénéficient d'un suivi et d'un accompagnement adapté par le référent handicap. Pour tout besoin d'adaptation, merci de nous contacter. Référent handicap : Nadège LEVIS



Financement

Possibilités de prise en charge par le CPF, l'OPCO, France Travail, autofinancement.

Devis sur demande.



Contacts aifcp13@gmail.com 04.96.18.61.65 | 06.70.91.09.39